

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

02/437 du 25/5/1982
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP.SRD.I.NM

portant radiation de Monsieur OKOUANGC
Jean Celien, Ingénieur Agronome de 1er échelon

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

/ISAS :

.B.

.C.F.

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25-80 du 13 Novembre 1980 portant amendement
de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60-90 du 3/3/60 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques ;
(/u le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires
(/u le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15-62 du
3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 79-154 du 1.4.79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80-644 du 28-12-80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81-016 du 26-1-81 au décret n° 80-
644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Minis-
tres ;
(/u le décret n° 81-017 du 26-1-81 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 77/322/MTJ-DGT/DCGPCE du 30 Juin 1977,
portant intégration et nomination des Messieurs DIMI-KANGA Paul
et OKOUANGC Jean Celien dans les cadres de la catégorie A, hiérar-
chie I des services Techniques (Agriculture) en ce qui concerne Mr
OKOUANGC Jean Celien ;
(/u l'ordonnance n° 38/70 du 7/9/70, relative à la disci-
pline des fonctionnaires et Agents contractuels de l'Etat
(/u le décret n° 80/345 du 3 Septembre 1980, portant re-
versement dans les Entreprise d'Etat, Etablissements Para Publics,
Offices, Organismes de Prévoyance Sociale, Banques, Assurances, et
Sociétés d'Economie Mixte, des fonctionnaires détachés ou en dispo-
nibilité et Agents contractuels de l'Etat exerçant dans lesdits
Offices, Sociétés, Entreprises, et Etablissements Publics ;
(/u la note de service n° 1015/MIT du 10 Août 1979 du
Ministre de l'Industrie et du Tourisme.
(/u la lettre n° 158/DG/SP du 2 Septembre 1981, du Directeur
Général de la Minoterie d'Aliments de Bétail (MAB) à Nkayi, transmet-
tant la liste des fonctionnaires et Agents contractuels de l'Etat
détachés auprès de la Minoterie Aliments de Bétail (MAB)

DECRETE :

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 80/345 du 3.9.1980 susvisé, Monsieur OKOUANGO Jean Célien, Ingénieur Agronome de 1er échelon, des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Agriculture) en service détaché auprès de la Minoterie d'Aliments de Bétail à Nkayi (Région de la Bouenza), est radié des contrôles des cadres de la Fonction Publique Congolaise.

ARTICLE 2 : L'intéressé est intégré ^{définitivement} dans les effectifs de la Minoterie d'Aliments de Bétail (MAB) à Kayi.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet pour compter du 3.9.80, date de signature du décret n° 80-345 du 3.9.80 susvisé, sera enregistré, Publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 25 Mai 1982

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage

Marius MOUAMBENGA

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Le Ministre des Finances

Bernard COMBO MARSIONA.-

Itihi Ossetoumba LEKOUZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC
DGTFP.DFP.
DFP.BST
DFP.B. DE LA DISCIPLINE
D.B.
MER DGER SP.
DG IND SP
DG MARB SP
REG MOUENZA
DG CNPS SP
SGCM/BC
INTERESSE

2
5
2
2
3
2
2
2
2
2
3
1